

Covid-19 : la vaccination ouverte aux mineurs de 16 et 17 ans atteints de certaines maladies graves

Jusqu'à présent, les seuls mineurs à qui la vaccination était ouverte étaient ceux âgés de 16 et 17 ans proches de personnes immunodéprimées.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 4 heures,
Mis à jour il y a 2 heures



Une dose de vaccin Pfizer-BioNTech contre le Covid-19. ERIC GAILLARD / REUTERS

La vaccination contre le Covid-19 est désormais ouverte aux mineurs de 16 et 17 ans atteints de certaines maladies qui leur font courir un «*très haut risque de forme grave*», selon des instructions du ministère de la Santé publiées ce jeudi.

Ils pourront recevoir le vaccin de Pfizer/BioNTech, le seul autorisé à ce stade pour les 16-17 ans. Jusqu'à présent, les seuls mineurs à qui la vaccination était ouverte étaient ceux âgés de 16 et 17 ans proches de personnes immunodéprimées.

À VOIR AUSSI - La vaccination ouverte sans limite d'âge à partir du 12 mai quand il reste des doses disponibles